



Obligation alimentaire d un pere qui n as pas fait son role

Par **lec rod**, le 21/11/2018 à 14:37

bonjour

j ai reçu un courrier comme quoi la personne qui n est que mon pere sur le livret de famille est en maison de retraite et il faut maintenant que je paie pour que Mr puisse finir sa vie tranquillement et que ce soit moi qui paie !!! a l age de 11 ans il n était plus et plus de nouvelles , pas de pensions . j ai passer ma jeunesse a galéré avec ma pauvre mère qui tapait des journées de forçat pour qu on puissent manger et être sous un toit avec des aller retour ds le ccas de notre quartier . je vais évidemment monter un dossier avec les papier du divorce ainsi que les non règlements des pensions alimentaire qui avait été statuer par le tribunal . Pensez vous que si un dossier soit monté avec des pièces montrant son non paiement des pensions puissent annuler cette obligation alimentaire ? merci

Par **Visiteur**, le 21/11/2018 à 15:02

Bonjour

Il faut savoir que les parents au comportement indigne peuvent être déboutés, c'est au juge de décider.

Par **Visiteur**, le 21/11/2018 à 15:03

Bonjour,

je crois qu'il est possible pour un enfant de pouvoir démontrer l'absence de role de père ou de mère de ses parents démissionnaires; ceci lui permettant de ne pas à son tour payer quoique ce soit pour ses "parents"